



Muriel MAHÉ,
présidente

Paris le 05 mai 2020

A l'attention de Madame Rima ABDUL-MALAK
Conseillère Culture et Communication
auprès du Président de la République

Objet : difficultés rencontrées par les jeunes artistes en formation

Madame la Conseillère,

Dans le cadre de la prochaine intervention du Président de la République, consacrée au monde de la culture, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des étudiants (voir [article sur notre site](#)) en voie de professionnalisation dans le domaine du spectacle vivant.

En effet, ils sont aujourd'hui doublement pénalisés, par la fermeture de leurs lieux de pratique (conservatoires, écoles supérieures, formations diplômantes) et l'arrêt des activités culturelles, pourvoyeuses d'expérience professionnelle et de revenus de subsistance.

Près de 900 jeunes musiciens, danseurs ou comédiens ont ainsi répondu à l'[enquête nationale de FUSE](#), soit un étudiant sur cinq actuellement engagé sur la voie de la professionnalisation. Beaucoup d'entre eux sont désemparés face aux annulations et reports de concours et examens qui perturbent leur formation. Ils sont souvent dans l'incapacité de s'exercer à domicile, ou dans des conditions inadaptées. Leurs pratiques collectives ont été mise entre parenthèses, pour une période dont ils ne voient pas la fin. Enfin, ils sont angoissés par des perspectives dégradées d'insertion professionnelle, l'accès au régime de l'intermittence étant encore reculé par un contexte de crise.

Dans cette période où l'activité a été suspendue, c'est également tout le système de soutien privé qui s'est grippé, de nombreuses fondations ayant suspendu leurs attributions d'aides, comme les sociétés gestionnaires de droits (Spedidam notamment).

Ces jeunes sont l'avenir de la création, ne les sacrifions pas ! Nous vous remercions d'alerter le Président sur leur situation, et d'aider à la prise en compte de leurs difficultés à la fois financières (mise en place d'aides exceptionnelles) et matérielles (réouverture au plus vite des lieux de pratique sous conditions de sécurité sanitaire).

Je vous prie d'agrérer, Madame la Conseillère, l'expression de mes salutations les plus sincères.